



N°DCM2025.06.25/06

Séance du 25 juin 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, , Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à C. THABUIS), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. HADDOUR) Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Jean-François VILLER (Procuration à Y. MINO), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Taxe d'aménagement majorée (TAM) : Reversement ponctuel à la Communauté de Communes du Pays Rochois – Secteur Goutette Lamartine

Par délibération en date du 28 novembre 2011, la commune a fixé le taux de taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire

Postérieurement, par délibération n°DCM2019.11.20/01 en date du 20 novembre 2019, le conseil municipal a instauré un taux majoré de la taxe d'aménagement sur 8 secteurs dont le secteur dit « Goutette Lamartine » avec un taux de 17%.

Un permis de construire a été délivré le 28 octobre 2020 sur ce secteur à la SCCV LAMARTINE pour la construction d'un programme immobilier de 70 logements. Les recettes de taxe d'aménagement liées à cette autorisation d'urbanisme ayant été perçues par la Commune, il convient par la présente délibération de déterminer le reversement de la part afférente à la réalisation des équipements de superstructure qui doivent être financés par la Communauté de Communes du Pays Rochois au regard des compétences qui sont les siennes, à savoir pour ce projet la création d'un point d'apports volontaires.

La commune a perçu au titre du permis de construire susvisé 642 539,82 € de taxe d'aménagement.

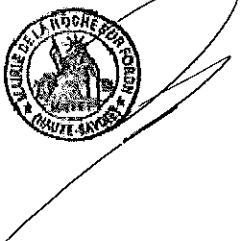
La quote-part des équipements financés par la Communauté de Communes du Pays Rochois est estimé à 49 600 €. Il convient donc que la commune reverse à la CCPR le montant des investissements liés à l'aménagement du point d'apports volontaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1379,
Vu la délibération DCM2019.II.20/01 en date du 20 novembre 2019 instaurant les périmètres soumis à TAM sur la commune de La Roche-sur-Foron à compter du 1er janvier 2018
Vu le permis de construire n°PC07422420A0024 délivré le 28 octobre 2020,
Considérant la nécessité de reverser une partie de la taxe d'aménagement majorée perçue au titre du permis de construire susvisé au regard des investissements à la charge de la Communauté de Communes du Pays Rochois relatif à l'aménagement du point d'apport volontaire situé Rue Lamartine,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le reversement de la Taxe d'Aménagement Majorée au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays Rochois pour un montant de 49 600 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toute diligence nécessaire à la concrétisation de ce reversement de Taxe d'Aménagement Majorée à la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} juillet 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Taylor DEVOUASSOUX

A large, stylized signature of Taylor DEVOUASSOUX is written across the page.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

